

Date de transmission de l'acte: 02/05/2025

Date de réception de l'AR: 02/05/2025

009-210902490-DE_016_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_016_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 08/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Paul Perilhou est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Annule et remplace la délibération N°DE-015-2025 - Réfection du Lavoir au Cazal du Bas - Travaux 2025

Le Maire explique à l'assemblée que le lavoir Du Cazal du Bas est un élément important du petit patrimoine de Roquefixade.

Malheureusement sa toiture est en train de s'effondrer. Un étagage provisoire a été mis en place pour pallier ce problème. Il convient de refaire la toiture entièrement car toutes les poutres et tous les chevrons sont fragilisés par les gouttières.

Pour suivre les conseils du CAUE, de l'ABF et du PNR nous avons décidé de réviser les murs ainsi que les sols. Les enduits des murs seront refaits à la chaux et le sol sera empierré.

De nouvelles préconisations nous oblige à modifier le devis et ainsi de remplacer une des poutres existantes par une en chêne. Ainsi les deux poutres seront remplacées. Les cunettes prévues au début sont supprimées.

Un nouveau devis est donc proposé pour la réfection de la toiture et les travaux de maçonneries :

Entreprise PIGNE Thierry pour un montant de 13 900.60 € HT.

Pour les travaux de remplissage des joints :

Auto entreprise LAVIGNE Philippe pour un montant de 6 070.00 €.

Soit un montant total des travaux de 19 970.60 € HT.

Pour réaliser ces travaux il convient de demander les subventions suivantes :

- DETR pour l'année 2025 priorisée numéro 2
- Département pour l'année 2025 Petit Patrimoine priorisée numéro 2.

DE_016_2025

Date de transmission de l'acte: 02/05/2025

Date de reception de l'AR 02/05/2025

009-210902490-DE_016_2025-DE

Le plan de financement proposé est le suivant :

DETR	30 %	5 991.18 €
LA REGION	20 %	3 994.12 €
LE DEPARTEMENT	30 %	5 991.18 €
AUTOFINANCEMENT	20 %	3 994.12 €

TOTAL DES RECETTES = 19 970.60 € HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le montant des travaux susmentionnés,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Maire à inscrire ces travaux au budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Paul Perilhou
Secrétaire de séance

